

Académie de Normandie

Rapport de jury académique du concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD)

Edition 2024-2025

CNRD

Rapport de jury – Normandie – 2024-2025

Table des matières

Avant-propos	2
Remerciements et félicitations	3
Présentation du concours	4
Statistiques normandes	5
Sujets des épreuves individuelles	6
Éléments et attendus de correction	9
Conclusion	14
Annexe 1 - Réglementation du concours	15
Annexe 2 - Sujets individuels	18

Avant-propos

L'édition 2024-2025 du Concours National de la Résistance et de la Déportation a été, cette année encore, un temps fort de transmission, d'éveil et d'engagement pour les élèves de notre académie. Le thème « *Libérer et refonder la France (1943-1945)* » résonne tout particulièrement dans notre académie : terre de débarquement, de courage, de souffrance et de résilience, notre territoire porte encore dans ses paysages, ses pierres et ses mémoires familiales, l'empreinte de ces années décisives.

Pour nos élèves, cette mémoire n'est ni lointaine, ni abstraite : elle se raconte dans les rues reconstruites, sur les plages, dans les musées, les cimetières.... Elle nous rappelle avec force que la Libération n'a pas été seulement une victoire militaire : elle fut une refondation politique, morale et citoyenne. Elle fut un choix : celui de la République, des droits, et de la dignité humaine.

Nous vivons à une époque où la parole se brouille, où les images se détournent, où le faux prend parfois la forme du vrai.

Face à cela, l'Histoire n'est pas un refuge, mais une boussole. Elle nous apprend à vérifier, confronter, questionner, à ne pas céder à la facilité des certitudes instantanées.

Les élèves qui ont participé au Concours National de la Résistance et de la Déportation ont montré qu'ils savaient enquêter, argumenter et faire entendre leur voix. Ils ont prouvé que l'émotion peut se conjuguer avec l'exigence, et que la mémoire peut se travailler sans être figée.

Pour l'avenir, nous voulons aller plus loin.

Engager toutes et tous à participer à ce concours, dans toutes les voies, sur tous les territoires. Et faire évoluer les formes de travail, notamment avec l'usage réfléchi et critique de l'intelligence artificielle. Loin d'être un raccourci, l'IA sera un outil d'analyse, un objet de vigilance, un espace d'éducation. Parce que comprendre comment se fabrique un récit — hier comme aujourd'hui — c'est apprendre à ne pas se laisser raconter l'Histoire, mais à la comprendre et à la transmettre.

C'est dans cet esprit que nous proposerons une nouvelle épreuve dès cette rentrée 2025 : « **Enquête d'Histoire : une journée, une enquête, l'Histoire augmentée.** » Une journée où l'on cherchera, collectivement, à produire du sens, à relier archives, voix, traces et outils contemporains, pour faire de la mémoire une action vivante.

Dans cette veine, il est à saluer, pour la première fois dans notre académie, la publication d'un rapport de jury qui accompagne cette édition. Sa rédaction marque une étape importante. Il permet de donner visibilité, continuité et cohérence aux regards portés sur les travaux. Il valorise le travail des élèves et de leurs enseignants, et permet d'identifier des pistes pédagogiques pour les années à venir. Je tiens à remercier très chaleureusement les membres du jury qui ont participé, par leurs réflexions, à son élaboration.

J'adresse enfin ma gratitude aux enseignants, aux professeurs-documentalistes, aux personnels des établissements, aux partenaires mémoriels, aux associations, aux collectivités et à toutes celles et ceux qui, chaque jour, transmettent avec force et conviction les valeurs démocratiques. Votre engagement permet à cette mémoire, par un véritable devoir d'histoire, d'être non pas un héritage figé mais une énergie vivante.

Puissions-nous continuer, ensemble, à faire du devoir d'histoire et du travail de mémoire des leviers d'émancipation et de développement de l'esprit critique pour nos élèves.

La Rectrice de l'Académie de Normandie
Valérie CABUIL

Remerciements et félicitations

Le directoire du jury du CNRD 2025 tient à adresser ses plus vifs remerciements à l'ensemble des personnes, associations et institutions qui ont contribué, par leur engagement et leur expertise, à la qualité des travaux menés tout au long de cette année et au bon déroulement du concours dans chacun des départements.

Nous remercions tout d'abord Madame la rectrice Christine GAVINI et Madame la rectrice Valérie CABUIL pour leur soutien dans la mise en œuvre de ce concours.

Nous remercions vivement les enseignants et équipes pédagogiques des établissements, dont l'investissement quotidien auprès des élèves et la qualité de l'accompagnement des projets témoignent d'un engagement profond au service de la réussite dans ce concours mais surtout au développement de la réflexivité des élèves, notamment autour du travail de mémoire.

Nous saluons également l'implication rigoureuse des enseignants ainsi que des représentants d'associations ou d'institutions siégeant dans les commissions d'élaboration des sujets et de correction. Leur engagement a permis de conjuguer exigence et originalité dans les propositions, tout en assurant une lecture attentive et constructive des productions d'élèves.

Nous tenons à remercier nos partenaires institutionnels et associatifs, dont la fidélité, la compétence et la disponibilité renforcent chaque année la portée citoyenne, territorialement ancrée, des actions menées.

Nous saluons également les services de la DEC du rectorat qui ont rendu ce concours possible.

Nous remercions les DASEN et les services des DSDEN, dont l'accompagnement attentif et efficace, la rigueur et la réactivité ont permis la bonne organisation de l'ensemble du concours.

Enfin, le directoire et l'ensemble du jury tiennent à féliciter l'ensemble des élèves qui se sont engagés dans ce concours. Certaines productions, d'une grande qualité tant sur le fond que sur la forme, témoignent d'un réel investissement personnel, d'une véritable réflexion historique et d'une sensibilité remarquable. Bravo pour cette implication dans ce travail de mémoire et cet engagement citoyen !

Présentation du concours

Chaque année, le concours du CNRD invite les élèves à réfléchir sur une thématique. Le thème de l'année était « **Libérer et refonder la France (1943-1945)** ». Le sujet ainsi posé invitait à questionner sur deux verbes. Ce qui était important ici c'est la simultanéité des choses : pendant qu'on libère la France, on pense la refondation et on la réalise.

Ces deux verbes impliquaient donc de se questionner sur les acteurs. Qui organise la libération ? Qui libère la France ? Qui pense la refondation ? Qui la réalise ?

Ceux qui pensent la libération et surtout la refondation, c'est évidemment le général de Gaulle mais plus largement le gouvernement provisoire, le CNR...

Il était important de questionner également les bornes chronologiques. On est sur un entre-deux. 43-45 : c'est là que tout s'accélère et c'est pour cela que le bornage est important.

Quelques déclinaisons académiques étaient possibles, aux différentes échelles. Il était possible de s'intéresser à la société normande des lendemains de l'occupation, de la Libération et de l'après-guerre (le transport et le ravitaillement entre les villes normandes ; les pertes civiles par les bombardements, les destructions liées aux combats et postérieures à ceux-ci ; les pertes militaires, de 1940 à 1945 et leurs conséquences ; les arrestations, déportations et exécutions...

Il était également envisageable de questionner la vie politique en Normandie, de la Libération à l'après-guerre : étudier le retour de la République au plus près des citoyens normands. Les questions de l'épuration, de la justice, des procès de la Libération et de l'après-libération sont aussi essentielles dans le sujet.

En classe, en fonction des programmes, pouvaient être abordés les premiers pas du Général en Normandie, la mobilisation militaire des Normands et la poursuite de la guerre, la reprise de la vie économique, la reconstruction avec des exemples locaux comme Le Havre.

Les commissions de jury ont été attentives à ce que la thématique soit traitée dans son intégralité (libérer et refonder), au respect des bornes chronologiques ainsi qu'à l'appui d'exemples locaux.

Le nouveau thème

Le thème de la session 2025-2026 du Concours national de la Résistance et de la Déportation est « **La fin de la Shoah et de l'univers concentrationnaire nazi. Survivre, témoigner, juger (1944-1948)** ». Une lettre de cadrage est disponible en ligne :

<https://eduscol.education.fr/3541/presentation-du-concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation>

Pour cette thématique, il n'est pas attendu un traitement de la Shoah dans son intégralité. En effet, le thème est vaste, les enseignants et les élèves devront choisir un angle, une problématique. On veillera au respect des bornes chronologiques : de 1944 où il y a encore des déportations et les camps ne sont pas encore ouverts, à 1948 avec la déclaration universelle des droits de l'homme, la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, la fin du procès des *Einsatzgruppen*... On veillera également à une réflexion articulée autour des trois verbes : survivre, témoigner, juger. Enfin, le thème ne donne pas de bornes géographiques, il sera intéressant de voir les choix opérés et les déclinaisons locales proposées.

Statistiques normandes

Quelques éléments d'organisation du CNRD dans l'académie de Normandie

En Normandie, le CNRD s'est organisé cette année, entre décembre 2024 et mai 2025, autour de cinq grands moments :

- Les commissions départementales d'élaboration des sujets ;
- La commission académique d'élaboration des sujets ;
- Les épreuves individuelles écrites et la réalisation des travaux collectifs ;
- Les commissions départementales de correction ;
- Les délibérations du jury académique.

Les travaux individuels et collectifs retenus par le jury académique ont ensuite été envoyés au jury national. Le palmarès des travaux primés a ensuite été publié sur [Eduscol](#).

Participation aux épreuves 2024-2025

Au cours de cette année scolaire 2024-2025, nombreux ont été les collégiens et les lycéens à participer au CNRD.

Travaux individuels

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Total
Individuelle Lycée (1ère catégorie)	34	83	20	32	41	210
Individuelle Collège (3ème catégorie)	56	39	49	346	119	609
Total	90	122	69	378	160	819

Participations CNRD 2025

Travaux collectifs

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Total
Collective Lycée (2ème catégorie) Nb. de groupes	0	1	1	2	3	7
Collective Collège (4ème catégorie) Nb. de groupes	14	6	6	18	5	49
Total	14	7	7	20	8	56

Participations CNRD 2025

Nombre d'établissements participants

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Total
Nombre d'établissements	11	11	12	11	10	55
Nombre de lycées	4	3	5	2	3	17
Nombre de collèges	7	8	7	9	7	38

Établissements participants au CNRD en 2025

Le recensement des participations aux différentes catégories souligne la forte implication des classes de collèges, avec, au niveau académique, 609 participants aux épreuves individuelles et 65 travaux collectifs, cette année.

La session 2025, comme pour l'année 2024, est marquée par une forte participation aux épreuves individuelles collèges et lycées.

Sujets des épreuves individuelles

Comme chaque année, entre décembre et mai, les commissions départementales d'abord, puis la commission académique d'élaboration des sujets, se sont réunies pour travailler sur les sujets des 1^{re} et 3^e catégories (sujets individuels lycées et collèges).

Ces commissions sont constituées d'enseignants d'histoire-géographie, d'enseignants de lettres-histoire-géographie, de membres d'organisations et de membres d'associations d'anciens combattants, résistants et déportés. Ce travail conjoint, qui associe l'expertise académique et la promotion du travail de mémoire, est présidé par le référent académique Mémoire et citoyenneté.

Lignes directrices dans l'élaboration du sujet

Cette année, une attention particulière a été portée à :

- un usage le plus large possible des documents d'archive afin de réaffirmer le travail d'analyse de documents sources primordial quand on fait de l'histoire ;
- un recentrage autour des compétences de l'historien afin de permettre au plus grand nombre d'élèves de participer et de pouvoir mettre en évidence à la fois la maîtrise de savoirs historiques, mais aussi la maîtrise de capacités (décrire, analyser, raconter, justifier, etc.) indispensable à toute démarche historique ;
- la formulation d'une problématique pour interroger le thème de cette année et ainsi réaffirmer la posture de l'historien qui interroge un aspect d'une période ou d'un événement historique.

Une note de cadrage a été rédigée dans ce sens et les commissions d'élaboration de sujets, au niveau départemental comme au niveau académique, ont œuvré à son application. Cette dernière précisait des axes de réflexion et des directions de travail à mener avec les élèves.

Des éléments pédagogiques en lien avec le thème

Les quelques éléments qui suivent permettaient de nourrir les réflexions en amont du travail de conception réalisé en commission. Ils venaient en complément du dossier pédagogique national dont on rappelle le lien : <https://www.charles-de-gaulle.org/brochure-cnrd-2024-2025/#page/1>

Le sujet ainsi posé, comme précisé précédemment, invitait à interroger deux verbes d'action : **libérer** un pays, un peuple... de la domination ou de l'occupation ennemie **ET refonder** sur des bases, des valeurs nouvelles, notamment dans le domaine politique.

Ces deux verbes impliquaient donc de se questionner sur les acteurs et contenaient de manière implicite un troisième verbe d'action : **penser** (ou **réfléchir**) la refondation. Les travaux du Conseil National de la Résistance (CNR) en sont un exemple, de 1943 à 1944, les membres et les groupes de travail du CNR n'ont jamais cessé de réfléchir, penser l'après-guerre. Il était important de s'attarder également sur les bornes chronologiques. 1943-1945, on est sur un entre-deux : c'est là que tout s'accélère, sur les plans militaire, politique... c'est pour cela que s'intéresser au bornage se révèle instructif.

Quelques axes de réflexion possibles étaient proposés :

1. **Penser la reconstruction** : penser les institutions, penser le rôle de l'École et penser la (re)constitution de l'armée française.
2. **Libérer la France : entre joie et douleurs** : libération militaire, rôle des résistants, libérer par l'épuration, se libérer de la tutelle des alliés pour recouvrir sa souveraineté.
3. **Refonder la Nation : vers un nouvel équilibre politique et social** : refonder les institutions, refonder la société (sécurité sociale, droit de vote des femmes), refonder la puissance française dans un contexte international.

Des éléments de cadrage pédagogique

Le CNRD ([arrêté du 23 juin 2016 relatif au CNRD](#))

Art.1 - Le concours national de la Résistance et de la déportation est **un concours scolaire qui s'appuie sur l'enseignement de l'histoire, et de l'histoire des mémoires, de la Résistance et de la déportation**. Pouvant être abordé de manière interdisciplinaire, il a pour objectif de **perpétuer chez les jeunes générations la mémoire de la Résistance et de la déportation** afin de leur permettre de s'en inspirer en **se fondant sur les leçons historiques et civiques que leur apporte l'école**. Il s'inscrit ainsi dans une **démarche d'éducation à la citoyenneté**.

Afin de répondre à l'esprit de cet article 1 fondamental, les commissions normandes ont été vigilantes à ce que les sujets produits mobilisent certaines des connaissances et des compétences des programmes de troisième et de lycée :

- **Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture :**
 - Domaine 1 : Les langages pour penser et communiquer
 - Domaine 4 : La formation de la personne et du citoyen
 - Domaine 5 : Les représentations du monde et de l'activité humaine
- **En classe de 3^e,** le programme d'histoire-géographie permet de travailler notamment les compétences suivantes :
 - Se repérer dans le temps : construire des repères historiques
 - Raisonner, justifier une démarche et les choix effectués
 - Analyser et comprendre un document
 - Pratiquer différents langages en histoire et en géographie
- **En lycée (programme d'histoire du tronc commun),** le programme d'histoire-géographie permet de travailler notamment les compétences suivantes :
 - Connaître et se repérer
 - Contextualiser
 - Employer les notions et exploiter les outils spécifiques aux disciplines
 - Conduire une démarche historique ou géographique et la justifier
 - Construire une argumentation historique ou géographique

Les programmes d'EMC peuvent également être mobilisés.

Le devoir individuel sur table permettait donc **d'évaluer le niveau d'appropriation des connaissances des candidats**, c'est-à-dire : **la maîtrise des connaissances** en tant que telles et **la capacité à les mobiliser** pour produire un écrit significatif.

Par conséquent, les commissions ont travaillé, pour les sujets collège et lycée, à des sujets permettant aux candidats de démontrer :

- leur maîtrise **des connaissances scolaires** liées au thème, « Libérer et refonder la France (1943-1945) » ;
- leur capacité à mobiliser ces dernières dans le cadre de productions écrites significatives ;
- leur maîtrise **des questions et des enjeux** de mémoire, tels qu'ils sont abordés dans le cadre scolaire.

Les concepteurs ont été vigilants à la présentation des sujets, aux documents proposés aux candidats et aux consignes proposées.

Les points suivants d'élaboration ont été retenus :

- **la présentation des sujets explicitait une problématique** qui sous-tendait le corpus proposé aux candidats ;
- **les documents proposés aux candidats** s'organisaient, pour le collège et pour le lycée, en un **corpus de documents** de natures variées et, dans tous les cas, il a été proposé aux candidats **au moins un document historique et un document localement ancré**.

De manière complémentaire et pour répondre aux spécificités du sujet collège, les concepteurs ont été tout particulièrement vigilants à rédiger des questions qui permettaient aux candidats :

- **de démontrer leur compréhension** des documents à analyser ;
- **de démontrer leur compréhension des enjeux historiques et mémoriels** de ces derniers.

Pour le sujet lycée, **les consignes invitaient surtout les candidats :**

- à articuler **explicitement la problématique** qui sous-tend le corpus **avec le thème annuel** ;
- à comporter **obligatoirement un volet travail de mémoire**.

Le travail des concepteurs, au niveau départemental comme académique, a abouti à des sujets problématisés et qui mobilisent les compétences disciplinaires des candidats, pour permettre à tout collégien et à tout lycéen de participer au CNRD en s'appuyant a minima sur son expérience scolaire de l'histoire.

Vous pouvez retrouver les deux sujets académiques, résultats de ces réflexions et de ce travail collectif, en annexe.

Éléments et attendus de correction

Les commissions de correction se sont réunies tout d'abord au niveau départemental pour noter les travaux des candidats, établir un palmarès départemental et sélectionner les travaux pour la commission académique. Une commission académique s'est ensuite réunie pour évaluer les travaux individuels et collectifs, établir un palmarès académique et choisir les travaux pour la commission nationale.

- **Le règlement national du CNRD donne le cadre des corrections :**

« Les jurys académiques sont attentifs, lors de l'évaluation des productions des élèves, tant individuelles que collectives, à la qualité de la présentation, de l'expression et l'argumentation, à la mobilisation des connaissances essentielles pour la compréhension du sujet abordé, ainsi qu'à la pertinence de la démarche historique et de la réflexion civique des candidats.

Concernant spécifiquement les travaux collectifs, la qualité de la conception et l'originalité du projet, réalisé dans le respect du thème annuel et des consignes réglementaires, ainsi que l'implication personnelle des élèves sont également des éléments importants à prendre en compte lors de l'évaluation.

Le jury académique sélectionne, à l'intention du Collège de correcteurs du jury national, dit « Collège national des correcteurs », le ou les meilleures copies et travaux pour chacune des quatre catégories, selon la répartition par académie (...). »

- **Travaux collectifs**

Pour rappel, les élèves peuvent soit se présenter individuellement et rédiger un devoir en classe, soit réaliser un travail en groupe dont la forme est libre et qui doit être nécessairement accompagné d'un document de présentation. Pour se présenter dans les catégories « travaux collectifs », il est obligatoire d'être au minimum deux élèves.

Pour la réalisation des travaux collectifs, les candidats doivent porter une attention particulière aux dispositions du règlement annuel du concours relatives aux dimensions des travaux (taille et poids des productions plastiques, durée des documents audio-visuels...).

Selon le règlement du concours pour la session 2024-2025, pour les travaux collectifs des 2^{ème} et 4^{ème} catégories, les candidats pouvaient réaliser une production :

- soit **un ouvrage** (mémoire illustré ou non par des documents iconographiques, journal, bande dessinée, etc.), prenant la forme d'un dossier manuscrit, imprimé ou stocké sur un support numérique, impérativement accompagné d'un document de présentation rédigé sur le même type de support ;
- soit **une présentation numérique interactive** (diaporama, livre numérique, site internet, webdoc, etc.), comprenant des textes, des images et/ou des vidéos, impérativement accompagnée d'un document de présentation rédigé (l'ensemble des documents étant stocké sur un support numérique) ;
- soit **un film ou un document sonore**, impérativement accompagné d'un document de présentation rédigé (l'ensemble des documents étant stocké sur un support numérique) ;
- soit **une production destinée à être exposée et éventuellement manipulée** (panneaux d'exposition, jeux de société, diorama, œuvre artistique, etc.), éventuellement complétée par des documents sur support numérique et impérativement accompagnée d'un document de présentation rédigé (manuscrit, imprimé ou sur support numérique).

Dans tous les cas, il est rappelé avec insistance que la présence d'un document de présentation, permettant notamment aux candidats, même de façon succincte, de présenter

la façon dont le projet a été réalisé, les soutiens dont il a bénéficié et les objectifs poursuivis par ses auteurs, est obligatoire.

Le règlement présente également les contraintes formelles. Les candidats doivent respecter avec la plus grande vigilance les règles présentées en annexe. Les travaux ne respectant pas ces dispositions seront écartés par les jurys.

Quelques conseils pour les enseignants préparant leurs élèves à partir des retours sur les travaux 2024-2025 :

On note une hausse significative de la participation des collèves cette année, avec des projets d'une grande diversité. Plusieurs points positifs ressortent : une mise en valeur des acteurs locaux et des histoires singulières ancrées dans les territoires, ainsi qu'un traitement souvent original du sujet proposé.

On pourrait cependant souligner quelques points de vigilance pour une plus grande réussite :

- le **document de présentation** est obligatoire pour comprendre la façon dont le travail a été réalisé, il doit être **anonyme** et rédigé par les élèves. En effet, il ne doit pas être signé, ni du nom des élèves, ni du nom de l'établissement, et il est important que ce soit les élèves – et non l'enseignant ou l'équipe enseignante – qui présentent la démarche et les éléments nécessaires à la compréhension.
- **L'adéquation avec le thème annuel** : les commissions de correcteurs notent que les travaux collectifs exploitent souvent des sujets locaux sans parfois réussir à raccrocher au thème de l'année. Souvent un seul aspect du thème est évoqué « libérer » ou « refonder », rarement les deux. Ainsi, s'emparer des deux volets dans les travaux collectifs semble parfois difficile pour les élèves qui sont accaparés par l'aspect créatif ou très local de leur projet. Nous conseillons de partir de l'analyse du thème annuel, d'y réfléchir en problématisant avec les élèves et de vérifier tout au long du processus de ne pas s'écarter du fil conducteur choisi. Cette réflexion autour du thème annuel peut être évoquée dans le document de présentation.
- La **présence de mention des sources et de bibliographie** : dans un travail d'historien, il est essentiel de placer les élèves dans cette démarche rigoureuse de recherche, de vérification et de traçabilité des informations, afin de développer leur esprit critique et leur autonomie intellectuelle.
- Les **légendes et les sources** de tous les documents (textes, photos, réalisations artistiques, cartes, extraits sonores ou vidéos, etc.) figurant dans les productions des élèves doivent être explicitement mentionnées. Les jurys se montrent attentifs au respect de cette consigne.

• Travaux individuels collève

Le sujet proposé cette année est disponible en annexe. S'appuyant sur trois documents, il se composait de trois parties : travail sur les documents, rédaction et expression personnelle.

Les commissions de correction relèvent fréquemment une tendance à la paraphrase ou au recopiage dans les réponses à la première question. Celle-ci reste souvent mal comprise : le terme même d'"ambitieux" semble peu familier à de nombreux candidats, ce qui limite leur capacité à problématiser leur réponse.

Concernant la question sur la 2^e DB, les élèves peinent à articuler les dimensions spatiale et temporelle du sujet. Ils se contentent souvent de décrire le parcours de la division, sans en proposer une véritable analyse historique.

Enfin, les commissions soulignent une difficulté générale à mobiliser des connaissances permettant de mettre les documents en perspective, ce qui fragilise la portée interprétative attendue dans ce type d'exercice.

Chaque partie a été évaluée globalement selon la distribution suivante des points :

Partie 1 – travail sur les documents : 8 points

Partie 2 – rédaction : 8 points

Partie 3 – expression personnelle : 4 points

Des attendus de correction ont été produits par le directoire normand du concours pour faciliter le travail des commissions de correction :

	Eléments attendus	Eléments de valorisation
Eléments généraux de la copie		• Une copie particulièrement soignée, • Un candidat appuyant sa pensée ou son raisonnement sur un schéma, un croquis... • Une copie apportant des éléments de contexte allant au-delà des documents et les mettant en perspective.
Question 1.	Les candidats doivent être capables de répondre à la question en s'appuyant sur des éléments précis du texte. En évitant la paraphrase autant que possible.	On valorise les candidats qui sont capables de s'appuyer sur leurs connaissances pour contextualiser le document et pour étayer leur réponse.
Question 2.	On attend que le candidat puisse mettre en relation les réformes envisagées dans le document et les réformes réellement effectuées comme, par exemple, la Sécurité sociale. L'exemple du droit de vote des femmes pourra notamment permettre de faire le lien entre le document et les connaissances du candidat. On attend aussi du candidat qu'il donne un exemple de réforme sociale qu'il ne confondra pas avec les éléments économiques.	On valorise : - Un candidat qui met en perspective le document avec le sujet et le thème de la refondation de la République ; - Un candidat capable d'évoquer le processus qui institutionnalise le droit de vote des femmes ou toute autre réforme ; - Un candidat qui montre que l'héritage du CNR est aujourd'hui questionné, qui met en perspective avec l'actualité.
Question 3.	On attend que le candidat développe une analyse qui s'appuie sur les éléments de la photographie et les éléments du paratexte. On attend du candidat qu'il nourrisse son analyse de ses connaissances. On considère qu' <u>un candidat qui répondrait à la question à partir de ses seules connaissances ne répondrait pas de manière satisfaisante à la consigne qui invite d'abord à une analyse de l'image.</u> On attend que les candidats fassent explicitement le lien entre la mise en scène, la disposition des différents personnages (vis-à-vis du général et de la scène) et les verbes d'action du thème.	On valorise les candidats qui questionnent : - La mise en scène avec notamment l'estrade, les drapeaux..., - La mise en scène, au-delà des personnages cités dans le paratexte, - L'absence des femmes et des enfants... On valorise les éléments de contextualisation (premier pas de de Gaulle en France) en amont et en aval – le rôle du Général...

Question 4.	On attend du candidat qu'il explique l'arrivée par la mer, le débarquement sur les plages de Normandie, qu'il fasse une description des éléments de parcours des plages du débarquement jusqu'à Paris et le lien explicite entre les trajets et leur durée.	On valorise les candidats qui s'interrogent sur ce qui prend du temps ou bloque l'avancée des troupes. On valorise la mise en relation du temps avec les actions militaires, l'explicitation de trois temps : le Cotentin et le stationnement autour d'Avranches, la descente vers la Sarthe dans l'opération Cobra puis le trajet de l'Orne à Paris. On valorise les apports de connaissances sur la composition de la 2 ^{ème} DB et le rôle de la 2 ^{ème} DB dans la libération de Paris.
Partie 2 – Rédaction	On attend du candidat, <i>a minima</i> , qu'il évoque les trois éléments proposés par la consigne. On attend un écrit structuré et cohérent. On attend une mobilisation des éléments d'analyse des documents et une mobilisation des connaissances pour illustrer le propos.	On valorise un écrit structuré et cohérent, avec une introduction, comprenant une problématique, et avec une conclusion. On valorise un candidat qui problématise son propos, mobilise des connaissances pour illustrer, expliquer, mettre en perspective et qui met en lien la rédaction et le thème du concours.
Partie 3 - Expression personnelle	Le candidat doit, <i>a minima</i> , évoquer la question mémorielle. On attend un écrit structuré et cohérent, une mobilisation des connaissances pour illustrer le propos, une mobilisation le cas échéant d'éléments tirés du corpus de documents. L'écrit doit démontrer une compréhension des enjeux de la commémoration.	On valorise un écrit structuré et cohérent, avec une introduction, comprenant une problématique, et avec une conclusion. On valorise un candidat qui problématise son propos ; mobilise ses connaissances pour illustrer, expliquer, mettre en perspective ; qui met en lien l'expression personnelle et le thème du concours ; évoque le 80 ^{ème} et donne des exemples de commémorations.

• Travaux individuels lycée

Le sujet proposé cette année est disponible en annexe. Composé de cinq documents, il était axé autour d'une problématique (comment s'opèrent la libération de la France et la refondation de la République entre 1943 et 1945 ?) avec la consigne suivante :

Par l'analyse et la confrontation des documents, et en vous aidant de vos connaissances personnelles, vous répondrez à la problématique du sujet.
Pour cela :

- vous exposerez les actions entreprises pour libérer le territoire français,
- vous montrerez, qu'en parallèle, la République se refonde progressivement autour de ses valeurs,
- vous réfléchirez au travail de mémoire, à ce qui le rend nécessaire et encore indispensable aujourd'hui.

Les productions étudiées par les commissions de correction témoignent d'un réel réinvestissement des connaissances, même si celles-ci gagneraient parfois à être davantage mises en perspective et/ou articulées autour d'une problématique. La dernière partie, souvent abordée de façon succincte ou intégrée à la conclusion, pourrait être davantage développée pour renforcer la dimension réflexive du travail.

Des attendus de correction ont été produits là aussi par le directoire normand du concours pour faciliter le travail des commissions de correction. Ils rappelaient que :

- le sujet du CNRD invitait les candidats à répondre à une problématique par des productions écrites. Une attention a donc été portée à la place de la problématique ;
- la consigne demandait en premier lieu aux candidats d'analyser et de confronter les documents. Une excellente copie devait donc analyser le corpus documentaire et le mobiliser afin de répondre à la problématique. Les seules connaissances personnelles ne sauraient suffire dans le développement écrit ;
- un plan était proposé aux candidats, une attention particulière a été portée à la cohérence de l'ensemble et à l'appropriation du plan par les candidats. Il était évidemment possible que d'autres plans soient proposés ;
- « En vous aidant de vos connaissances personnelles » : les connaissances personnelles des candidats devaient permettre de répondre à la problématique, de contextualiser les documents. Le jury a veillé à ce que les connaissances soient en lien avec le sujet et qu'elles apportent une réelle plus-value à la situation étudiée ;
- la clarté du propos, le style des candidats qui fluidifient la lecture ont permis de distinguer les meilleures copies.

Afin de distinguer les meilleures copies, le jury académique a pu s'appuyer sur l'échelle descriptive suivante :

Capacités évaluées	Fragile	Satisfaisant	Très satisfaisant
Analyser et mobiliser le corpus documentaire	Le corpus documentaire n'est pas mobilisé ; les documents sont paraphrasés, il y a des contre-sens...	Les documents sont exploités à bon escient et illustrent le propos.	La copie confronte les différents documents et en propose une analyse fine. Les connaissances personnelles mettent en valeur cette analyse.
Posséder et mobiliser des connaissances	Peu ou pas d'exemples précis, notions peu maîtrisées	Exemples en lien avec le sujet, nourrissant le propos ; articulation des notions et des exemples	Variété et précision des notions et des exemples mis en œuvre.
Construire ou s'approprier le plan	Organisations en parties, ne traitant pas de tout le sujet	Saisie globale du sujet ; présence d'une introduction et d'une conclusion	Respect du plan annoncé et forte cohérence ; phrases de transition
Adopter une démarche réflexive et argumentée	Récitation du cours peu adaptée au sujet ou partiellement erronée	Présence d'une problématique explicite, de phrases témoignant d'une réflexion personnelle au-delà de la restitution d'un cours	Réflexion soutenue ; notions combinées pour former une argumentation d'ensemble
Maîtriser la langue et formaliser sa pensée par écrit	Syntaxe hasardeuse	Langue correcte et assurant l'intelligibilité du propos	Langue riche et soutenue

Conclusion

Ce concours demeure un espace précieux d'expression, où chaque élève, quel que soit son parcours, peut faire valoir ses compétences, sa sensibilité et sa compréhension des enjeux de mémoire. Il incarne pleinement l'ambition d'une école ouverte à tous, où la transmission de l'histoire passe aussi par l'engagement personnel et la diversité des regards.

Ainsi, nous invitons les enseignants à inscrire leurs élèves et à déclarer la participation des candidats à ce concours sur l'application ADAGE afin que l'engagement de chaque élève puisse être pris en compte dans son parcours tout au long de sa scolarité.

Le jury adresse ses plus vives félicitations à l'ensemble des élèves pour la qualité de leur engagement, la rigueur de leur travail et l'intérêt manifesté pour les valeurs portées par ce concours.

Jean-Baptiste ROTA, référent mémoire et citoyenneté de l'académie de Normandie 2024-2025,
Estelle BRÉNEOL, IEN Lettres-Histoire-Géographie,
Jean-Philippe LORET, IEN Lettres-Histoire-Géographie.

Annexe 1 - Réglementation du concours

Le concours du CNRD est régi par l'**arrêté du 23 juin 2016** dont voici une synthèse.

Le concours national de la Résistance et de la déportation est un concours scolaire qui s'appuie sur l'enseignement de l'histoire, et de l'histoire des mémoires, de la Résistance et de la déportation. Pouvant être abordé de manière interdisciplinaire, il a pour objectif de perpétuer chez les jeunes générations la mémoire de la Résistance et de la déportation afin de leur permettre de s'en inspirer en se fondant sur les leçons historiques et civiques que leur apporte l'école. Il s'inscrit ainsi dans une démarche d'éducation à la citoyenneté.

Qui peut y participer ?

Le concours est ouvert aux élèves des collèges, des lycées d'enseignement général et technologique, des lycées professionnels et des lycées polyvalents, publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat.

Sont concernés :

- au collège, les élèves des classes de troisième uniquement, incluant les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) ;
- au lycée, les élèves de toutes les classes, à l'exception des formations post-baccalauréat ;
- dans les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), les élèves à partir de la classe de troisième.

Le concours est également ouvert aux élèves, d'un niveau scolaire équivalent à ceux mentionnés ci-dessus, scolarisés au sein d'établissements comme les lycées professionnels maritimes et aquacoles, les établissements d'enseignement secondaire technique relevant du ministère chargé de l'agriculture, les CFA, les instituts médico-éducatifs (IME)...

Peuvent également participer au concours, à condition de justifier d'un niveau scolaire équivalent, les personnes qui, en raison de la nécessité d'une prise en charge sanitaire, éducative ou judiciaire, sont temporairement empêchées de fréquenter un établissement scolaire. Il s'agit des jeunes scolarisés au sein des services éducatifs des hôpitaux, des jeunes placés dans les centres éducatifs fermés, des mineurs et jeunes majeurs scolarisés dans les établissements pénitentiaires.

Cette disposition s'applique également aux élèves scolarisés auprès du Centre national d'enseignement à distance (CNED).

Chaque année, en Normandie, des jeunes scolarisés dans des établissements pénitentiaires participent. Cette année, pour la première fois, des jeunes scolarisés en IEM, se sont inscrits au concours dans la catégorie « Travaux collectifs ».

Les modalités d'inscription sont disponibles sur Eduscol, ainsi que le calendrier du concours.

Le concours comporte quatre catégories de participation :

- Catégorie 1 - lycée : rédaction d'un devoir individuel en classe sur un sujet académique (3 h)
- Catégorie 2 - lycée : réalisation d'un travail collectif, par exemple un mémoire associé ou non à d'autres supports
- Catégorie 3 - collège : rédaction d'un devoir individuel en classe sur un sujet académique (2 h)
- Catégorie 4 - collège : réalisation d'un travail collectif, par exemple un mémoire associé ou non à d'autres supports

Le concours se déroule en deux phases successives : une phase académique et une phase nationale.

Les sujets des devoirs individuels (première et troisième catégories) sont élaborés, pour chaque académie, par une commission présidée par un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) d'histoire et de géographie ou un inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'enseignement général (IEN-EG) en lettres-histoire-géographie.

Les membres de cette commission sont nommés par le recteur/ la rectrice d'académie. Elle comprend notamment des représentants d'association de la Résistance et de la déportation.

Les modalités de participation :

Les élèves peuvent :

- soit se présenter individuellement et rédiger un devoir en classe ;
- soit réaliser un travail en groupe dont la forme est libre et variée (mémoire écrit ou imprimé, présentation numérique interactive, film, enregistrement audio de type podcast, exposition, jeux de société, diaporama, œuvre artistique, etc.) qui doit être **obligatoirement** accompagné d'un document de présentation.

Pour la réalisation des travaux collectifs, les candidats sont priés de porter une attention particulière aux dispositions du règlement annuel du concours relatives aux dimensions des travaux (taille et poids des productions plastiques, durée des documents audio-visuels...).

Les candidats doivent respecter avec la plus grande vigilance les règles suivantes :

Données sur supports numériques	Le seul support de données numériques accepté est la clé USB. Le matériel transmis au jury doit être en parfait état de fonctionnement. Les jurys pourront décider d'écarter les travaux illisibles. Les candidats doivent utiliser des formats de fichiers courants pouvant être lus sur la plupart des ordinateurs sans nécessiter l'installation de logiciels spécifiques. La totalité des fichiers composant le projet ne doit pas occuper un espace de stockage supérieur à un gigaoctet .
Création d'un site internet	Les candidats ayant choisi de réaliser un site internet doivent impérativement présenter au jury une version sur support numérique qui ne doit pas différer de la version en ligne.
Durées des vidéos et des documents sonores	Lorsque le travail des élèves est exclusivement constitué d'une vidéo ou d'un document sonore, sa durée ne doit pas excéder 20 minutes (générique inclus). Lorsque le travail des élèves est illustré par des vidéos ou des documents sonores, qui ne constituent donc pas l'intégralité du travail des élèves, la durée totale de l'ensemble de ces enregistrements vidéo ou sonores ne doit pas excéder 10 minutes .
Dimensions des travaux	Il est demandé aux candidats, pour des raisons matérielles liées au transport et à la conservation des travaux (fragilité, sécurité, etc.), de faire en sorte que ces derniers, une fois emballés pour expédition, ne dépassent pas, chacun, le format maximal suivant : - chacune des dimensions du colis (longueur, largeur et hauteur) ne doit pas dépasser 50 cm ; - le poids du colis ne doit pas dépasser 10 kg. Toute réalisation (œuvre artistique, diorama, exposition...) dont les dimensions ou le poids entraîneraient un dépassement de l'une de ces deux limites doit être filmée ou photographiée. Seules ces vidéos ou ces photos, accompagnées d'un document de présentation, seront transmises au jury.
Fragilité des travaux	Les travaux réalisés par les élèves ont vocation à être transportés sur différents lieux de correction. Leur conception doit donc être adaptée à cette contrainte. Les travaux fragiles doivent être efficacement protégés lors du transport. Cette protection relève de la responsabilité des candidats. Les jurys pourront décider d'écarter les travaux qui leur parviendraient trop abîmés pour être évalués.

Par ailleurs, les candidats doivent obtenir une autorisation écrite de chaque personne filmée, enregistrée et/ou photographiée. Ces autorisations sont disponibles sur le site éducol, pour les personnes majeures et les personnes mineures.

Attention, le document de présentation qui doit accompagner les travaux collectifs doit se trouver sur un support différent selon le type de production réalisée (informations disponibles sur le site éducol).

Annexe 2 - Sujets individuels

**CONCOURS NATIONAL
DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION**

Session 2024 – 2025

Catégorie collège – Candidats individuels

Thème : « Libérer et refonder la France (1943-1945) »

Durée de l'épreuve : 2 heures

Le sujet comporte 5 pages, numérotées de 1 à 5

INTRODUCTION

Alors que les combats de libération contre l'occupant nazi se poursuivent, le Conseil National de la Résistance (CNR) est fondé en toute clandestinité en 1943. Ce dernier réunit divers mouvements de résistance, partis politiques et syndicats, qui s'accordent pour coordonner des actions de résistance et pour préparer des réformes nécessaires pour refonder la République après la guerre. Il joue ainsi un rôle clé dans la Libération et la refondation de la France entre 1943 et 1945.

Le sujet qui vous est proposé a pour objectif d'étudier la manière dont les combats de libération et les travaux du CNR ont participé à la réaffirmation des valeurs de la République, entre 1943 et 1945.

DOCUMENT N°1

Information aux candidats : ce document est une transcription du programme original du Conseil national de la Résistance.

« Les représentants des mouvements, groupements, partis ou tendances politiques regroupés au sein du CNR proclament qu'ils sont décidés à rester unis après la Libération afin d'établir le gouvernement provisoire de la République formé par le général de Gaulle [...] afin de promouvoir les réformes indispensables :

a) Sur le plan économique :

- l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie ; [...]
- le retour à la nation des grands moyens de production monopolisés, les fruits du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurance et des grandes banques ; [...]

b) Sur le plan social :

- le droit au travail et le droit au repos [...] ;
- un rajustement important des salaires [...] ;
- un plan de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail [...] ;
- une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours [...] ;
- une extension des droits politiques, sociaux et économiques des populations indigènes et coloniales [...] ;

Ainsi sera fondée une République nouvelle qui balayera le régime de basse réaction instauré par Vichy et qui rendra aux institutions démocratiques et populaires l'efficacité que leur avait fait perdre les entreprises de corruption et de trahison qui ont précédé la capitulation.

Conseil national de la Résistance, programme du 15 mars 1944. »

Source : Extraits du programme du Conseil national de la Résistance (CNR), 1^{re} édition clandestine du 24 mars 1944, éditée alors sous le titre : « Les Jours heureux », collections du musée de la Résistance nationale, Champigny-sur-Marne.

DOCUMENT N°2

Cette photographie a été prise le 14 juin 1944 alors que le général de Gaulle prononce un discours sur la place du Château à Bayeux. Le général de Gaulle, chef de la France libre, apparaît accompagné par le général Koenig, Commandant en chef des forces Françaises de l'Intérieur (FFI) et par François Coulet, Commissaire régional de la République, qui se tiennent respectivement à gauche et à droite au pied de l'estrade. Sont aussi présents des représentants des forces alliées.

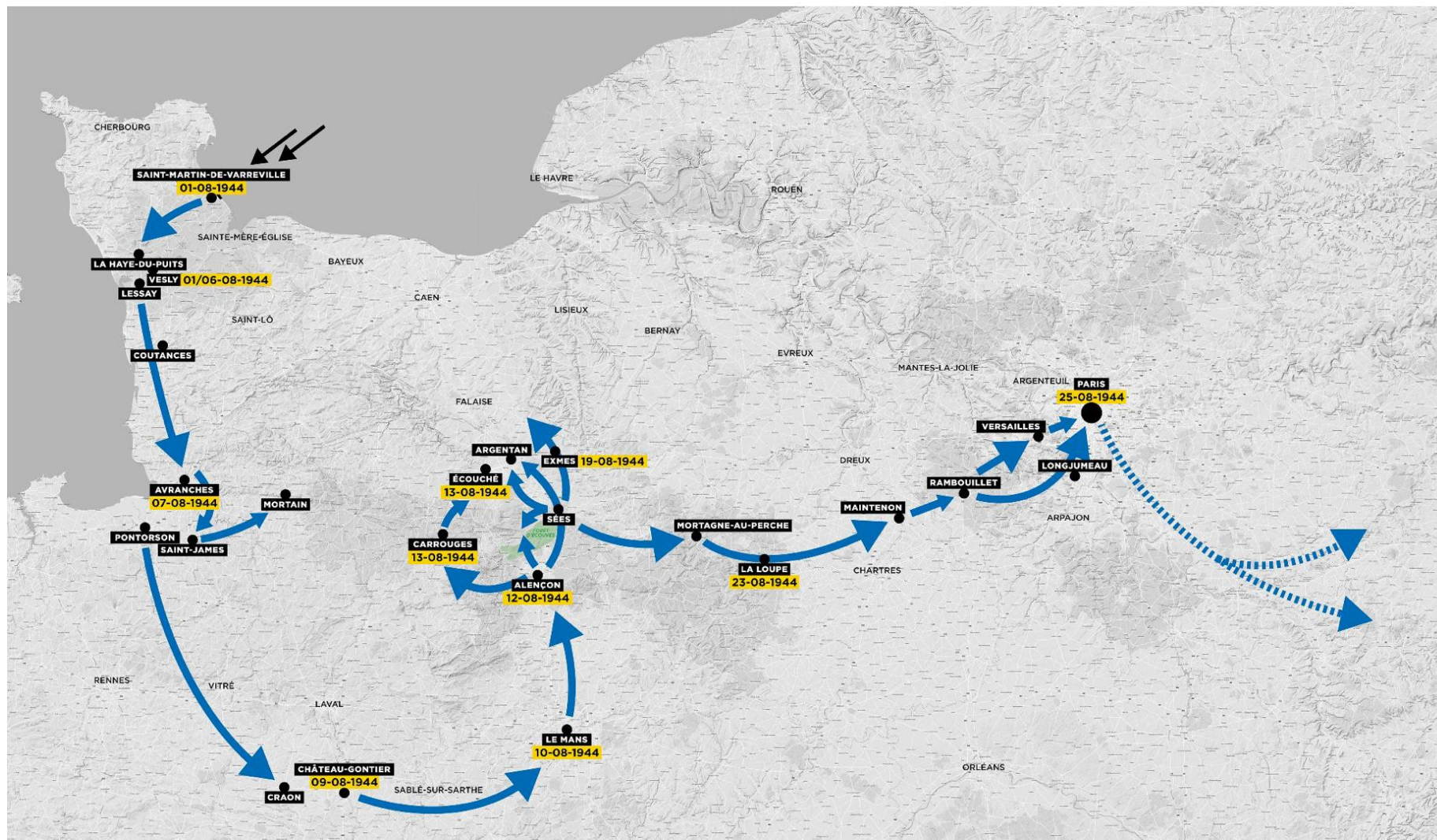


Source : photographie de Jules LEPRUNIER, issue des Archives départementales du Calvados (réf. 2 Fi/389).

DOCUMENT N°3

Cette carte représente le parcours suivi par la 2^e Division blindée (alors unité sous commandement américain) du général français LECLERC, lors de la campagne de France du 1^{er} au 25 août 1944.

PARCOURS DE LA 2^e DB du GENERAL LECLERC EN NORMANDIE
(1^{er} - 25 AOÛT 1944)



Partie 1 – Travail sur les documents

A. Questions portant sur le document n°1

- 1) Montrez que le programme du CNR est particulièrement ambitieux et essentiel dans la refondation de la France.
- 2) En vous aidant de ce document et de vos connaissances, vous donnerez un exemple précis de réforme sociale et de son application.

B. Questions portant sur le document n°2

- 3) À partir de l'analyse de la photographie, des informations du texte de présentation du document 2 et de vos connaissances, vous montrerez en quoi la position des personnages par rapport à celle du Général de Gaulle illustre les verbes « libérer » et « refonder » du thème du CNRD 2025.

C. Question portant sur le document n°3

- 4) Décrivez le parcours de la 2^e DB en vous attachant aussi bien à l'itinéraire suivi qu'à la chronologie. Quels constats pouvez-vous faire ?

Partie 2 – Rédaction

En vous appuyant sur votre analyse des documents et sur vos connaissances, vous expliquerez :

- tout d'abord, en quoi le programme du CNR marque une rupture avec le régime de Vichy,
- puis, vous montrerez en quoi la libération de la France par les troupes alliées, dont la 2^e DB du Général LECLERC, a été longue et douloureuse.
- Enfin, vous démontrerez, à l'aide des documents 1 et 2 et de vos connaissances, que la présence de François COULET au pied de l'estrade symbolise la restauration de la République.

Partie 3 – Expression personnelle

En conclusion, vous expliquerez en quoi les commémorations du 80^e anniversaire de la libération de la France et de l'Europe constituent un temps mémoriel important pour notre République et notre démocratie.

**CONCOURS NATIONAL
DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION**

Session 2024 – 2025

Catégorie lycée – Candidats individuels

Thème : « Libérer et refonder la France (1943-1945) »

Durée de l'épreuve : 3 heures

Le sujet comporte 9 pages, numérotées de 1 à 9

Thème : « Libérer et refonder la France (1943-1945) »

Problématique du sujet : comment s'opèrent la libération de la France et la refondation de la République entre 1943 et 1945 ?

Consigne : par l'analyse et la confrontation des documents, et en vous aidant de vos connaissances personnelles, vous répondrez à la problématique du sujet.

Pour cela :

- vous exposerez les actions entreprises pour libérer le territoire français,
- vous montrerez, qu'en parallèle, la République se refonde progressivement autour de ses valeurs,
- vous réfléchirez au travail de mémoire, à ce qui le rend nécessaire et encore indispensable aujourd'hui.

Document 1 : carte de la libération du territoire français en 1944.

Document 2 : extraits de la brochure du programme du CNR de 1944.

Document 3 : capture d'écran extraite d'un reportage vidéo de l'armée américaine tourné à Ecouché (Orne) en 1944.

Document 4 : courrier de l'Association nationale des victimes du Nazisme daté de 1945.

Document 5 : affiche « Grande fête du retour » datée du 15 juillet 1945.

Document 1 : carte de la libération du territoire français en 1944.



Carte extraite du manuel en ligne « Lelivrescolaire.fr »

PROGRAMME D'ACTION DE LA RESISTANCE

Née de la volonté ardente des Français de refuser la défaite, la Résistance n'a pas d'autre raison d'être que la lutte quotidienne sans cesse intensifiée.

Cette mission de combat ne doit pas prendre fin à la libération. Ce n'est en effet qu'en regroupant toutes ses forces autour des aspirations quasi-unanimes de la Nation que la France retrouvera son équilibre moral et social et redonnera au monde l'image de sa grandeur et la preuve de son unité.

Aussi les représentants des organisations de Résistance, des centrales syndicales et des partis ou tendances politiques groupés au sein du C.N.R.,

délibérant en assemblée plénière le 15 mars 1944,

ont-ils décidé de s'unir sur le programme suivant, qui comporte à la fois un plan d'action immédiate contre l'opresseur et les mesures destinées à instaurer, dès la libération du territoire, un ordre social plus juste.

[...]

2 - MESURES A APPLIQUER POUR LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE

Unis quant au but à atteindre, unis quant aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre ce but qui est la libération rapide du territoire, les représentants des mouvements, groupements, partis ou tendances politiques, groupés au sein du C.N.R., proclament qu'ils sont décidés à rester unis après la libération :

1° Afin d'établir le gouvernement provisoire de la République formé par le général de Gaulle pour défendre l'indépendance politique et économique de la nation, rétablir la France dans sa puissance, dans sa grandeur et dans sa mission universelle;

2° Afin de veiller au châtiment des traîtres et à l'éviction dans le domaine de l'administration et de la vie professionnelle de tous ceux qui auront pactisé avec l'ennemi ou qui se seront associés activement à la politique des gouvernements de collaboration;

3° Afin d'exiger la confiscation des biens des traîtres et des trafiquants du marché noir, l'établissement d'un impôt progressif sur les bénéfices de guerre et plus généralement sur les gains réalisés au détriment du peuple et de la nation pendant la période d'occupation, ainsi que la confiscation de tous les biens ennemis y compris les participations acquises depuis l'armistice par les gouvernements de l'axe et leurs ressortissants, dans les entreprises françaises et coloniales de tout ordre, avec constitution de ces participations en patrimoine national inaliénable;

4° Afin d'assurer :

— L'établissement de la démocratie la plus large en rendant la parole au peuple français par le rétablissement du suffrage universel ;

— La pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression ;

— La liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'Etat, des puissances d'argent et des influences étrangères ;

— La liberté d'association, de réunion et de manifestation ;

— L'inviolabilité du domicile et le secret de la correspondance ;

— Le respect de la personne humaine ;

— L'égalité absolue de tous les citoyens devant la loi ;

5° Afin de promouvoir les réformes indispensables :

a) sur le plan économique :

— L'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie ;

— Une organisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général et affranchie de la dictature professionnelle instaurée à l'image des Etats fascistes ;

— L'intensification de la production nationale selon les lignes d'un plan arrêté par l'Etat après consultation des représentants de tous les éléments de cette production ;

— Le retour à la nation de tous les grands moyens de production monopolisés, fruits du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurance et des grandes banques ;

— Le développement et le soutien des coopératives de production, d'achat et de vente, agricoles et artisanales ;

— Le droit d'accès, dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions de direction et d'administration, pour les ouvriers possédant les qualités nécessaires, et la participation des travailleurs à la direction de l'économie ;

b) sur le plan social :

— Le droit au travail et le droit au repos, notamment par le rétablissement et l'amélioration du régime contractuel du travail ;

— Un réajustement important des salaires et la garantie d'un niveau de salaire et de traitement qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine ;

— La garantie du pouvoir d'achat national par une politique tendant à la stabilisation de la monnaie ;

— La reconstitution, dans ses libertés traditionnelles, d'un syndicalisme indépendant, doté de larges pouvoirs dans l'organisation de la vie économique et sociale ;

— Un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat ;

— La sécurité de l'emploi, la réglementation des conditions d'embauchage et de licenciement, le rétablissement des délégués d'atelier ;

— L'élévation et la sécurité du niveau de vie des travailleurs de la terre par une politique de prix agricoles rémunérateurs, améliorant et généralisant l'expérience de l'Office du blé, par une législation sociale accordant aux salariés agricoles les mêmes droits qu'aux salariés de l'industrie, par un système d'assurance contre les calamités agricoles, par l'établissement d'un juste statut du fermage et du métayage, par des facilités d'accession à la propriété pour les jeunes familles paysannes et par la réalisation d'un plan d'équipement rural ;

— Une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours ;

— Le dédommagement des sinistrés et des allocations et pensions pour les victimes de la terreur fasciste ;

— Une extension des droits politiques, sociaux, économiques des populations indigènes et coloniales ;

— La possibilité effective, pour les enfants français, de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous ceux qui auront les capacités requises pour les exercer et que soit ainsi promue une élite véritable, non de naissance, mais de mérite, et constamment renouvelée par les apports populaires.

Ainsi sera fondé une République nouvelle qui balayera le régime de basse réaction instauré par Vichy et qui rendra aux institutions démocratiques et populaires l'efficacité que leur avait fait perdre les entreprises de corruption et de trahison qui ont précédé la capitulation. Ainsi sera rendue possible une démocratie qui unisse au contrôle effectif exercé par les élus du peuple, la continuité de l'action gouvernementale.

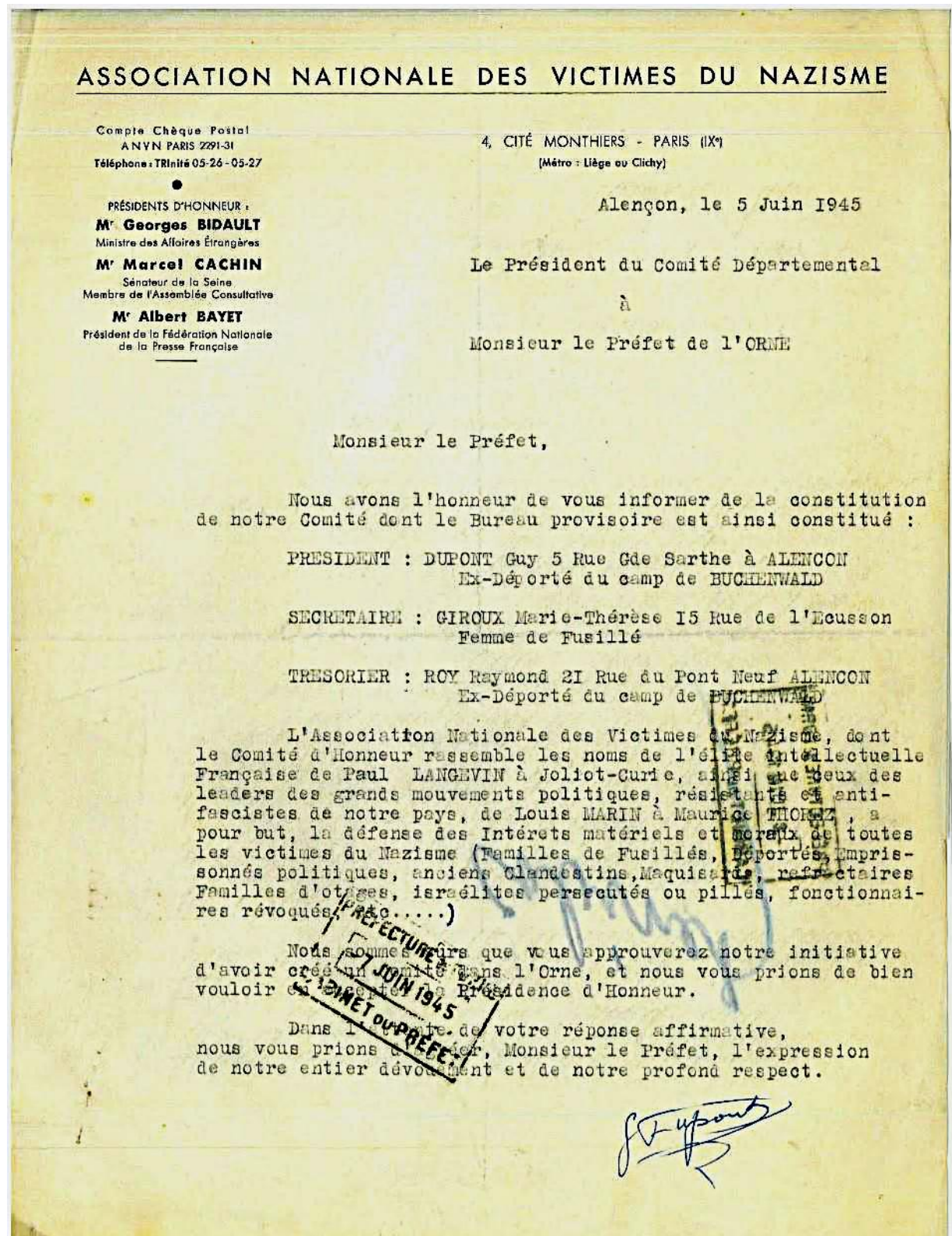
L'union des représentants de la Résistance pour l'action dans le présent et dans l'avenir, dans l'intérêt supérieur de la patrie, doit être, pour tous les Français, un gage de confiance et un stimulant. Elle doit les inciter à éliminer tout esprit de particularisme, tout ferment de division qui pourrait freiner leur action et ne servir que l'ennemi.

En avant, donc, dans l'union de tous les Français rassemblés autour du C.F.L.N. et de son président le général de Gaulle ! En avant pour le combat ! En avant pour la victoire afin que vive la France !

Document 3 : capture d'écran extraite d'un reportage vidéo de l'armée américaine tourné à Ecouché (Orne) vers le 15 août 1944 montrant trois femmes soupçonnées de collaboration.



Archives nationales américaines, Washington, réf INV1271



ASSOCIATION NATIONALE DES VICTIMES DU NAZISME

Compte Chèque Postal
ANVN PARIS 2291-31
Téléphone : TRinité 05-26-05-27

4, CITÉ MONTHIERS - PARIS (IX^e)
(Métro : Liège ou Clichy)

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :
M^r Georges BIDAULT
Ministre des Affaires Étrangères
M^r Marcel CACHIN
Sénateur de la Seine
Membre de l'Assemblée Consultative
M^r Albert BAYET
Président de la Fédération Nationale
de la Presse Française

Alençon, le 5 Juin 1945

Le Président du Comité Départemental
à
Monsieur le Préfet de l'ORNE

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de vous informer de la constitution
de notre Comité dont le Bureau provisoire est ainsi constitué :

PRESIDENT : DUPONT Guy 5 Rue Gde Sarthe à ALENCON
Ex-Déporté du camp de BUCHENWALD

SECRETAIRE : GIROUX Marie-Thérèse 15 Rue de l'Ecusson
Femme de Fusillé

TRESORIER : ROY Raymond 21 Rue du Pont Neuf ALENCON
Ex-Déporté du camp de BUCHENWALD

L'Association Nationale des Victimes du Nazisme, dont
le Comité d'Honneur rassemble les noms de l'élite intellectuelle
Française de Paul LANGEVIN à Joliot-Curie, ainsi que ceux des
leaders des grands mouvements politiques, résistants et anti-
fascistes de notre pays, de Louis MARIN à Maurice THOREZ, a
pour but, la défense des Intérêts matériels et moraux de toutes
les victimes du Nazisme (Familles de Fusillés, Déportés, Empris-
sonnés politiques, anciens clandestins, Maquisards, résistants
Familles d'otages, israélites persécutés ou pillés, fonctionnai-
res révoqués, etc.....)

Nous sommes sûrs que vous approuverez notre initiative
d'avoir créé un Comité dans l'Orne, et nous vous prions de bien
vouloir en accepter la Présidence d'Honneur.

Dans l'attente de votre réponse affirmative,
nous vous prions, Monsieur le Préfet, l'expression
de notre entier dévouement et de notre profond respect.

J. Dupont

**DIMANCHE
15
JUILLET**

**VILLE DE
PONTORSON**
A L'OCCASION DE LA FETE NATIONALE

**GRANDE FÊTE DU
RETOUR**
des Prisonniers, Déportés & Requis

Sous la présidence de : Monsieur le **COMMISSAIRE REGIONAL** DE LA REPUBLIQUE
Monsieur le **PREFET DE LA MANCHE**
du Docteur **TIEON**, Maire de Pontorson, Conseiller Général

avec le concours de : **L'HARMONIE DES CHEMINS DE FER DE RENNES**
LA MUSIQUE MUNICIPALE DE DINAN
LES TROMPETTES FOUGERAISES
LA FANFARE DE PONTORSON

10 h. 25 : Rassemblement (place de la Mairie) : Dépôt d'une Gerbe au Monument par les Prisonniers, Déportés & Requis
avec l'assistance des Anciens Combattants, la concours des enfants des écoles, des Sociétés constituées et de
toutes les Musiques. — 11 h. 15 (place de la Mairie) : Distribution de Brioche aux enfants de Pontorson.

11 h. 30 : **VIN D'HONNEUR** offert par la Municipalité aux Prisonniers, Déportés & Requis de Pontorson.
DISTRIBUTION DES « LIVRETS » aux Prisonniers & Déportés

11 h. 30 : **CONCERT** par l'Harmonie des Chemins de Fer de Rennes.

12 h. 30 : **Grand Banquet Républicain du 14 Juillet**
sous la présidence de Monsieur **LE PREFET DE LA MANCHE** (Hôtel Lemare).

à 15 h. 30 :

**GRANDE CAVALCADE
FLEURIE**

avec la participation **des communes du canton** (Nombreux chars, groupes costumés & allégoriques)

18 h. 30 : **VIN D'HONNEUR** offert à **TOUS** les Prisonniers de Pontorson & du canton

18 h. 30 à 24 h. : **BALS de QUARTIER**

21 h. 30 : **GRAND BAL POPULAIRE** avec le concours du **CELEBRE JAZZ** le...
HOT-CLUB
DE RENNES

Impression : M. G. G. Pontorson